

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07415D0057
Affaire suivie par Lewis BEGARD
lewis.begard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 12 95 61 – Fax : 05 55 34 66 45
Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 12 mai 2015

Le Préfet

à

Conseil Départemental de la Haute-Vienne
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président
11, rue François Chénieux
CS83112
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la mise en compatibilité du PLU de la commune du Vigen

En application des articles L121-10, R121-14, R121-14-1 et R121-16-4°c du code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour examen différentes informations en vue de la détermination de l'obligation de réaliser ou non une évaluation environnementale.

Le document communiqué est composé des pièces suivantes :

- 1 courrier de demande d'examen au « cas par cas »,
- 1 notice explicative relative à la mise en compatibilité du Plu de la Commune du Vigen,
- 1 notice explicative relative au projet d'aménagement de la RD704
- 1 plan de situation et 1 plan synoptique,
- 1 dossier d'étude d'impact relative à l'aménagement de la RD704.

Le **11 mai 2015**, votre dossier a été reçu à la DREAL, par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **09 juillet 2015**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de la part de monsieur le Préfet de la Haute-Vienne vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale. Dans ce cas, la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL .

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement du Limousin,
par subdélégation
Le Chargé d'Analyse



Patrick BOUILLON



Certificat n° 42202
Certificat n° 42203